

## **REGLEMENT CONCOURS DEPARTEMENTAL DE LA MEILLEURE FOUACE DU TARN 2018**

### **Article 1**

La Fédération des Artisans Boulangers du Tarn, organise le concours départemental de la **meilleure fouace traditionnelle et de la meilleure fouace fantaisie qui aura lieu le 8 décembre 2018 à l'occasion du téléthon à Albi (place du Vigan)**

**Tous les engagements et les gains de cette action seront reversés au Téléthon**

### **Article 2**

Sont admis à participer à ce concours, tous les Artisans Boulangers et Pâtisseries dont le siège social est dans le Tarn. Ils devront être immatriculés au répertoire des Métiers et avoir le code APE 1071C ou 1071D

Le concours est ouvert aux salariés et apprentis boulangers pâtisseries du département du Tarn. Cependant, celui-ci représente l'entreprise dans laquelle il travaille.

**Les candidats devront adresser leur inscription avant le 5 décembre 2018 à la  
Fédération des Artisans Boulanger du Tarn  
8,route de Fauch  
81000 ALBI**

Le droit d'inscription est fixé à 18 € pour une catégorie de fouace.

Et à 32 € pour l'inscription aux 2 concours. Les candidats devront s'en acquitter par chèque bancaire libellé à l'ordre de la fédération des Artisans Boulanger du Tarn.

### **Article 3**

\*Chaque candidat devra présenter 3 fouaces dans la catégorie choisie

\*Chaque fouace devra peser 400 grammes.

\*Pour la catégorie Fouaces fantaisies sont considérées toute les fouaces dans lesquelles entrerait un ou des ingrédients supplémentaires (raisin, chocolat, fruit confit, etc....)

\*Chaque participant devra certifier sur l'honneur, que les fouaces présentées sont bien de sa propre fabrication.

\*Les fouaces réalisées devront être déposées, le **8 décembre 2018 entre 12 heures et 14 heures**, dernier délai, au stand du syndicat des patrons Boulangers du Tarn à Albi place du Vigan

\*Tous produits déposés au-delà des horaires ci-dessus, entraîneront l'élimination du concurrent

#### **Article 4**

La notation sera faite suivant 3 critères : aspect, goût, texture du produit.

Grille de notation :

Aspect	10 points
Goût	10 points
Texture	10 points
Soit une note sur	30 points

#### **Article 5**

Les candidats joindront à leurs produits, sous enveloppe fermée sans signe d'identification extérieure, la fiche de renseignement d'identité fournie avec le bulletin de participation.

#### **Article 6**

Un numéro d'ordre sera assigné à chaque produit déposé. Aucun membre du jury ne doit être présent lors de l'attribution des numéros. Les produits seront entreposés dans les meilleures conditions.

Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise. Les membres du jury seront constitués sous la responsabilité de la Fédération des Artisans Boulangers.

Le jury du concours sera composé de professionnels de la boulangerie, de consommateurs.

Les membres du jury seront convoqués à 15h30.

Les décisions du jury seront sans appel.

#### **Article 7**

Un prix sera attribué aux 3 premiers dans chaque catégorie.

Le premier de chaque catégorie se verra remettre le trophée « Meilleure fouace du Tarn »

#### **Article 8**

La distribution des prix et des récompenses auront lieu le :

**Le 8 décembre 2018 à 16h30**

#### **Article 9**

Les lauréats pourront, dans toute publicité, faire apparaître la nature de la récompense attribuée.

Pour les artisans ayant plusieurs boulangeries, une seule participation par magasin sera acceptée. La publicité devra être faite dans la boulangerie dans laquelle les fouaces ont été fabriqués, et uniquement celle-ci.

#### **Article 10**

La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.

### **Notre engagement envers le Téléthon :**

**Les recettes des inscriptions au concours seront intégralement reversées au Téléthon, ainsi que la recette de la vente des 2 fouaces supplémentaires. Voyez à travers ce concours un acte solidaire, une mobilisation des Artisans Boulangers et Pâtisseries pour aider la recherche, les personnes malades et leurs familles. Soyons généreux !!!**

**Damien Ginestet Cros**

## **Fiche de renseignement**

A remettre avec vos Fouaces sous enveloppe fermée le jour du concours.

NOM.....  
PRENOMS.....  
ADRESSE.....  
.....  
TELEPHONE.....  
CACHET COMMERCIAL

---

## **Bulletin de participation**

A retourner avant le 5 décembre 2018 :

Fédération des artisans Boulanger du Tarn  
8, route de Fauch  
81000 ALBI

NOM.....  
PRENOMS.....  
ADRESSE.....  
.....  
TELEPHONE.....  
CACHET COMMERCIAL

**LIEU DE DEPOT DES FOUACES** réalisées devront être déposés, le 8 **décembre 2018 entre 12 heures et 14 heures**, dernier délai, au stand du syndicat des Artisans Boulangers du Tarn à Albi place du Vigan

\* Certifie sur l'honneur que le produit présenté au Concours est de sa propre fabrication.

\* Certifie que le siège social de mon entreprise (ou le siège social de l'entreprise qui m'emploie) est installé dans le département du Tarn.

\* Joins un chèque soit de :    ☒ **18 €** pour l'inscription à la catégorie de fouace  
  ☒ **32 €** Pour l'inscription aux deux catégories de fouace

Chèque obligatoire pour que mon inscription soit prise en compte.

**FAIT A :**  
**SIGNATURE :**